

Règlement du grand jeu BIG CE 2026

Article 1 - Organisation

L'entreprise individuelle à l'enseigne « BIG CE », inscrite au RCS de Papeete sous le n° TPI 04 492 A (696 211), dont le numéro TAHITI est le 696211, située 121 Av. Georges Clémenceau à Papeete, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : **"Grand jeu BIG CE 2026 – Premier Tirage"**.

- Période de participation : du 15 janvier 2026 au 15 mars 2026.
- Date du tirage : le 17 mars 2026 ou les jours suivants en cas de nécessité.

Article 2 - Participants et conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

1. Âgée de 18 ans ou plus.
2. Résidant uniquement en Polynésie française.
3. Détentrice d'un fascicule numéroté édité par BIG CE.

Pour participer, chaque candidat doit :

1. Se rendre sur le site internet de BIG CE à la page suivante :
<https://www.bigce.pf/grand-jeu-big-ce>
2. Remplir le formulaire d'inscription en ligne en renseignant :
 - Le numéro unique de son fascicule BIG CE 2026.
 - Ses informations personnelles : nom, prénom, email et téléphone.
 - Accepter le règlement du jeu et valider son inscription.

En validant son inscription, le participant active sa participation au tirage au sort.

Article 3 - Désignation des gagnants

- Le tirage au sort sera effectué parmi tous les participants inscrits entre le **15 janvier 2026 et le 15 mars 2026**.
- Le tirage sera réalisé de manière aléatoire via un logiciel certifié.

Règles spécifiques :

Les lots ne peuvent être ni échangés, ni remboursés en espèces.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de récupérer son lot, celui-ci sera attribué à un suppléant ou annulé. Si les informations de participation sont inexactes, la participation sera considérée comme nulle et un nouveau tirage sera réalisé.

Article 4 - Dotation

Le jeu est doté d'un lot, d'une valeur globale de 217.970 XPF :

- **Lot : Pack Apple (iPhone 17 149 990 XPF + AirPods 4 24 990 XPF + Watch SE 42 990 XPF).**

Article 5 - Information des gagnants et retrait des lots

Les gagnants seront informés par email ou téléphone dans un délai de 7 jours après le tirage.

Via les réseaux sociaux, le site et l'application BIG CE.

Pour retirer leur lot, les gagnants devront présenter leur fascicule numéroté correspondant au numéro tiré au sort et une pièce d'identité.

En cas de non-réponse dans un délai de 30 jours, le lot sera attribué à un suppléant ou annulé.

Article 6 - Limitation de responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable :

- En cas de perte ou vol des lots après leur remise.
- De tout dysfonctionnement technique empêchant la participation ou l'ajout de la carte digitale.
- D'une incompatibilité entre la carte digitale et certains appareils ou logiciels.

Article 7 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de désaccord, aucun recours ne sera accepté.

Article 8 - Contestation et litige

Le présent règlement est soumis à la législation applicable en Polynésie française. En cas de litige, l'organisateur tranchera souverainement. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation.

Article 9 - Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé chez Maître Ludovic GARCIA, Huissier de justice à TARAVAO
Rue Aia BP 72101 - 98719 TARAVAO (Tél : 40.58.41.94).

Il est consultable sur simple demande à contact@bigce.pf ou par courrier à :
Entreprise BIG CE - BP 60034 - 98702 FAAA.

Article 10 - Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour :

Gérer les participations au tirage. Informer les gagnants.

Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, contactez contact@bigce.pf

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. S'ils sont gagnants d'un lot, les participants acceptent que leur nom et prénom soient mentionnés sur les pages Facebook des partenaires de l'opération et sur le site www.bigce.pf

Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, étant précisé que les informations personnelles des participants ne seront jamais transmises à des tiers.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier en lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les deux mois qui suivront la clôture de ce jeu à :
Entreprise BIG CE - BP 60034 - 98702 FAAA.